BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2916

74 – HAUTE-SAVOIE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Avis de dépôt

Date : 18 août 2025.
Dépôt de l'état des créances.
794 514 372 RCS Annecy.
IMMERIALYS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Sigle : 2CDP.
Activité : conseil et ingénierie en organisation de toutes opérations de marchands de biens, promotion immobilière, lotissements et toutes opérations immobilières. création et développement de réseaux de franchise, marchand de biens, conseil..
Adresse : 250, avenue d'Aix-les-Bains, Seynod, 74600 Annecy.
Date : 18 août 2025.
Dépôt de l'état des créances.
951 347 145 RCS Annecy.
IMMERIALYS PARTNERS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : toutes opérations de transaction, négociation, gestion et intermédiation d'immeubles et de fonds de commerce, l'administration et la gestion locative ; toutes opérations de promotions immobilières ou de construction d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ; toutes opérations d'achat et revente en qualité de marchand de biens ; la gestion du statut d'agent commercial d'un ou de plusieurs mandants concernant la vente et la commercialisation de biens immobiliers ; la création, la conception, la réalisation, l'édition, la promotion, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la commercialisation et la maintenance de tous matériels informatiques, programmes, logiciels et progiciels informatiques ; la formation, l'audit, le conseil en systèmes d'informations..
Adresse : 250, avenue d'Aix-les-Bains, 74600 Annecy.
Complément de jugement : L'état des créances est déposé au greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.